

AVIS PUBLIC
Entrée en vigueur de règlement

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors d'une séance du conseil municipal de la Ville de Beauharnois, le règlement suivant a été adopté, à savoir :

- **Règlement numéro 2017-18 modifiant le Règlement numéro 2017-14 sur la gestion des eaux pluviales sur les lots excédants 800m² de surface imperméable à l'article 5 traitant du coefficient de ruissellement**

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut le consulter aux heures ordinaires de bureau, soit de 8 h à midi et de 13 h à 16 h 30, du lundi au jeudi et le vendredi, de 8 h à midi.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Beauharnois, ce 24 janvier 2018.

Manon Fortier, greffière